

Avis aux actionnaires concernant l'assemblée générale du 5 mai 2021

Chers actionnaires,

Orange Belgium vous accorde la possibilité de participer à l'assemblée générale du 5 mai 2021. Les circonstances exceptionnelles actuelles dues à la pandémie COVID nous obligent toutefois à prendre des précautions supplémentaires.

C'est ainsi qu'il est demandé aux actionnaires de ne pas se présenter en cas de doute sur leur état de santé et en particulier en cas de symptômes qui pourraient indiquer l'existence d'une contamination au COVID-19 ou à toute autre maladie contagieuse. La santé de nos actionnaires et de nos collaborateurs est primordial.

Les actionnaires sont invités à se présenter juste avant le début de l'assemblée. Les portes fermeront immédiatement après l'ouverture de la séance. Il sera tenu compte des mesures en vigueur en termes de capacité et les actionnaires présents se verront désigner une place spécifique.

Les actionnaires devront quitter le bâtiment immédiatement après la clôture de l'assemblée, via la voie qui leur sera indiquée. Aucune réception ne sera organisée et aucun échange informel ou rassemblement sur les lieux ne sera permis.

L'identité des actionnaires sera contrôlée à l'entrée. Ils sont donc invités à se munir d'une pièce d'identité. Seuls les actionnaires qui se seront dûment enregistrés auront le droit d'entrer à l'exclusion de toute autre personne n'ayant pas la qualité d'actionnaire.

Les actionnaires devront se conformer au protocole sanitaire mis en place au sein de la société ainsi qu'aux directives qui seront données sur place afin de garantir la sécurité et l'ordre au sein des bâtiments.

La société rappelle que compte tenu du contexte sanitaire le vote par correspondance est hautement recommandé. Cette recommandation ainsi que toutes les informations utiles à ce sujet sont reprises dans la convocation à l'assemblée accessible sur le site Internet de la société. Le formulaire de vote par correspondance s'y trouve également.